

RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Membres de la 24^{ème} Assemblée générale de l'ARM réunie à Accra, Ghana, autour du thème «Que tous aient la vie en plénitude», nous nous sommes fait part mutuellement de nos histoires et de notre vécu en tant que membres d'Églises réformées disséminées sur toute la surface de la terre et nous avons découvert une fois encore combien les questions d'intérêt général nous interrogent et nous appellent à un discernement authentique et à une action accomplie dans la fidélité.

Il n'a pas été possible d'étudier tous les sujets de préoccupations qui existent dans toutes les régions du monde, mais le Comité des affaires internationales s'est réparti en huit sous-comités. Chacun d'eux a traité une question brûlante qui est en lien avec la vie et le témoignage de l'Église dans la sphère publique.

GUERRE, PAIX ET GÉOPOLITIQUE

En tant que chrétiens, nous devons allégeance tout d'abord à Dieu, puis à nos pays respectifs. Nous sommes appelés à faire la volonté de Dieu dans nos vies privée et publique. A une époque où prévaut tant de violence dans le monde, nous sommes appelés à exercer un ministère de justice et d'édification de la paix. Ce ministère s'oppose à la domination de certains êtres humains sur les autres. Il construit des relations justes qui favorisent la vie et des institutions qui soutiennent ces relations. Une paix juste implique le respect des droits humains fondamentaux; elle fournit des solutions pacifiques aux conflits et promeut la sécurité des êtres humains, la liberté, et la joie.

Le monde se trouve pris dans une mutation rapide et totale. Ces transformations prennent la forme de réseaux de pouvoir mondiaux et interconnectés qui comprennent les domaines économique, politique, militaire, celui des médias, des systèmes de communication, des organisations financières et des communautés religieuses. Ces réseaux renforcent les centres du pouvoir existant dans le monde, raison pour laquelle beaucoup les appellent «impériaux». Les flux croissants des requérants d'asile et des migrants économiques indiquent la dimension des changements économiques, sociaux et militaires qui ont lieu dans le monde.

Les institutions religieuses font partie de ce système mondial et sont touchées par cette dynamique, à la fois dans leur vie interne et dans les relations qu'elles ont avec les sociétés au sein desquelles elles se trouvent. Les valeurs véhiculées par ces réseaux mondiaux sont profondément opposées à celles de l'édification d'une paix juste, service auquel l'Évangile nous appelle.

Dans cette situation, l'intensification de l'interaction des peuples entre eux intensifie également les tensions et les conflits de nature religieuse. Dans certaines régions, des Églises et des communautés font l'objet d'intimidations ou sont victimes de violences. C'est le cas là où des terroristes commettent des attentats à la bombe contre des églises et là où celles-ci sont muselées par les services de l'État. En outre, le langage religieux sert à justifier à la fois le terrorisme et la «guerre au terrorisme».

La mondialisation a produit, entre autres choses, une augmentation du fondamentalisme religieux, du terrorisme et des réactions au terrorisme, ainsi que la nouvelle doctrine des États-Unis qui vise à une domination dans tous les domaines et prône la guerre préventive. Le conflit israélo-palestinien, qui n'a pas encore de solution, alimente le terrorisme et amplifie les réactions à son égard. A la lumière de notre vocation à devenir artisans d'une paix juste dans le contexte mondial actuel, nous formulons pour nos membres les recommandations suivantes:

Recommandations

1. Les Églises membres de l'ARM et leurs paroisses réfléchiront à la tension qui existe entre une paix juste et la nouvelle situation géopolitique telle qu'elle se révèle dans leur contexte particulier.
2. Les Églises membres de l'ARM seront des artisans de paix actifs, participant à la réconciliation en tant que communauté de guérison. Notamment par-delà les frontières religieuses et ethniques.
3. Les Églises membres de l'ARM s'engageront à être des témoins prophétiques contre l'injustice et se feront les promoteurs de styles de vie cohérents avec leur témoignage.

4. Les Églises membres de l'ARM poursuivront leurs campagnes pour:
- la réduction des dépenses militaires, le contrôle des armes et les accords en matière de désarmement
 - le renforcement de systèmes de gouvernement qui ont le souci des personnes et de la création.

JUSTICE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Résolus à confesser notre foi face à l'injustice économique et à la destruction de l'environnement, et sachant que la justice économique et celle qui concerne l'environnement sont indissolublement liées, nous, 24^{ème} Assemblée générale de l'ARM recommandons le plan d'action suivant:

L'ARM adresse à toutes les Églises membres l'appel suivant

1. Au sein de nos Églises

- Avec les paroisses elles s'associeront aux cris des gens contre l'injustice et la destruction de l'environnement par la prière, la prédication, l'enseignement et des actes de solidarité spécifiques;
- Elles favoriseront des styles de vie qui se détournent du culte de la consommation et s'opposent aux effets négatifs de la mondialisation culturelle et à ses conséquences pour les styles de vie;
- Elles augmenteront, en l'espace de quatre ans, leurs investissements éthiques de manière à ce qu'ils atteignent 20% au moins de l'ensemble de leurs placements, et soutiendront les programmes oecuméniques de micro-crédit;
- Elles favoriseront le commerce équitable et fourniront des informations à ce sujet, montrant que c'est une solution de remplacement aux pratiques commerciales inéquitables;
- Elles s'engageront à éradiquer la corruption au sein des Églises en mettant en œuvre un programme destiné à en libérer les Églises, et des projets existant et nouveaux à cet effet (p. ex. Assemblée générale de la CETA et NCC en Inde);
- Elles encourageront le travail en réseaux entre institutions des Églises membres pour la recherche en matière d'économie et de questions écologiques;
- Elles encourageront les efforts entrepris au sein de toutes les Églises membres en faveur de l'environnement, notamment par le culte, l'enseignement, l'usage responsable des ressources naturelles, certains projets concrets et la défense de cette cause;
- Elles favoriseront l'égalité entre les genres dans tout ce que font les Églises dans le domaine de l'économie et de l'environnement et notamment la prise de responsabilités, l'emploi, les finances, les questions liées à l'héritage.

2. Vis-à-vis des gouvernements

- Les Églises membres demanderont instamment aux gouvernements de pays aux économies fortes de respecter, dans leurs négociations commerciales, les besoins des citoyens des pays dont l'économie est vulnérable, afin de protéger leurs marchés agricoles et leurs industries émergentes, et insisteront auprès de ceux dont les économies sont faibles afin qu'ils défendent les intérêts de leurs peuples;
- Elles soutiendront les efforts des gouvernements visant à fixer des impôts équitables, afin de garantir à la population la satisfaction des besoins essentiels et une vie digne, afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et de remplir leurs obligations en matière de services sociaux;
- Elles demanderont instamment aux gouvernements d'accroître leurs efforts en vue de la réduction ou de l'annulation des dettes extérieures et internes;
- Elles inviteront les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations écologiques telles que celles figurant dans le Protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique et celui de Carthagène pour la bio-sécurité, de fixer de nouveaux objectifs concernant le réchauffement climatique, en vue de réduire les gaz liés à l'effet de serre de 60% d'ici à 2050, et à promouvoir de nouveaux accords internationaux concernant la sauvegarde de l'eau, de la terre et des forêts;
- Elles demanderont instamment aux gouvernements de ratifier les conventions internationales concernant les droits économiques, sociaux et culturels, tels que le Pacte des Nations Unies de 1966, et de mettre en œuvre leurs obligations au travers de dispositions prises au niveau national et de leurs relations internationales;
- Elles demanderont aux gouvernements d'appliquer les législations existantes ou d'en créer de nouvelles pour lutter contre toutes les formes d'activité économique criminelle telles que le trafic illégal d'organes humains, d'armes, de drogue, de plantes et de bois, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et l'emploi illégal, qui est une forme de déni des droits des pauvres;

7. Elles demanderont aux gouvernements de soutenir les efforts faits pour améliorer l'accès de la population à la terre, à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation et de mettre un terme à la privatisation de ces secteurs lorsqu'elle n'est pas au bénéfice des pauvres;
8. Les Églises demanderont aux gouvernements, dans les cas appropriés, de soutenir les programmes de développement qui leur sont rattachés.

3. Vis-à-vis du secteur privé

1. On favorisera la mise en application et la reconnaissance des droits humains, en particulier des droits des travailleurs, y compris ceux des travailleurs migrants, conformément aux normes de l'OIT;
2. Les sociétés nationales et transnationales seront invitées à orienter leurs activités vers la justice économique et écologique.

4. Vis-à-vis des organisations internationales

1. Elles travailleront à la résolution de la question de l'endettement systémique et favoriseront une procédure équitable en vue de l'annulation de la dette (droit d'insolvabilité);
2. Elles inviteront le FMI, les gouvernements et le secteur privé à créer des mécanismes plus justes afin de stabiliser les marchés financiers et de limiter la spéculation, pour diminuer le nombre des victimes des crises financières;
3. Elles soutiendront toutes les initiatives en faveur d'un accroissement de la démocratie, de la responsabilité et de la transparence dans les institutions financières internationales (p. ex. le FMI et la Banque mondiale) et en faveur d'une meilleure participation des pays faibles dans le cadre de l'OMC;
4. Elles feront tous leurs efforts en vue du désarmement et de la paix aux niveaux bilatéral et multilatéral, afin de parvenir à la justice économique sans violence;

5. Vis-à-vis des autres religions et des organisations laïques

1. Les Églises coopéreront et travailleront en réseaux avec d'autres organisations œcuméniques nationales, régionales et mondiales, et feront alliance avec des communautés d'autres religions et des mouvements sociaux en vue de la justice économique et écologique.

JUSTICE DANS LES RELATIONS ENTRE HOMMES ET FEMMES

Confrontés aux menaces qui pèsent sur la vie et dirigées contre l'humanité, en particulier les femmes et les enfants, nous affirmons le droit à une vie dans l'intégralité, à des relations saines et constructives dans la société et l'invitation à créer et à maintenir des relations saines au sein de la famille et de la société en général.

Recommandations

1. Les Églises membres de l'ARM se prononceront en faveur de l'accès des femmes et des hommes à l'éducation au-delà du niveau primaire.
2. Les Églises membres de l'ARM soutiendront la formation théologique pour les femmes et sensibiliseront aux questions relatives aux genres les femmes et les hommes qui se préparent à assumer des responsabilités dans les Églises.
3. Cette Assemblée communiquera aux Églises membres sa conviction que les interprétations de l'Écriture permettant de conclure que les femmes peuvent recevoir l'ordination constituent la réflexion biblique la plus sensée. En outre, nous encourageons les Églises membres à faciliter l'engagement des femmes à des postes pastoraux et à les soutenir dans ces fonctions.
4. Le manuel *Créés à l'image de Dieu: de la hiérarchie au partenariat*, disponible actuellement en anglais devrait être traduit dans les autres langues de travail de l'ARM.
5. On priera instamment les Églises membres de l'ARM de défendre de manière plus vigoureuse la cause des femmes dans les cas où prévaut l'injustice sociale à leur encontre. Nous relevons notamment la question de la dot dans le contexte indien, celle des employées de maison en Afrique et ailleurs, de la violence domestique et de la traite des femmes et des enfants partout dans le monde. Le viol et la violence sexuelle contre les femmes et les enfants existent aussi, en particulier en tant qu'arme de guerre et dans le cadre de purifications ethniques. Nous attirons particulièrement l'attention de l'ARM sur le système des employées de maison dans certaines parties du monde, notamment en Afrique.
6. L'ARM condamnera fermement le mariage forcé de jeunes filles mineures, sans leur consentement;
7. L'ARM soutiendra le droit de la femme à assumer la responsabilité de son propre corps et à user de contraceptifs et elle déclare que l'usage de contraceptifs ne constitue pas un péché.

8. L'ARM priera instamment les Églises membres de mettre en place des structures contre les abus sexuels, et de les utiliser, afin d'assurer la sécurité des femmes aussi bien que des hommes dans les Églises.
9. Cette Assemblée invitera les Eglises membres, lorsqu'elles traitent de questions relatives à la justice pour les femmes, à encourager l'épanouissement de personnalités masculines qui donnent leurs chances aux femmes, qui agissent effectivement dans un sens non patriarcal, qui soient non violentes, qui refusent d'être oppresseurs et soient le reflet de Dieu en Christ.
10. La présente Assemblée fera sienne la déclaration finale de la pré-assemblée des femmes et recommande aux Eglises membres de tenir compte de ses recommandations.

LE VIH/sida

Le VIH/sida est un problème planétaire et constitue une grave menace à l'encontre de la vie. Quotidiennement, deux mille enfants naissent séropositifs et 10.000 personnes meurent du sida. Cette maladie chronique ne respecte ni l'âge, ni la race, ni le sexe, ni l'orientation sexuelle, ni les traditions religieuses ni le statut socio-économique. Le VIH/sida ne peut plus être ignoré; derrière les statistiques paralysantes, il y a des visages humains¹. Un cadre théologique est indispensable pour exercer un ministère auprès des personnes contaminées et affectées par le VIH/sida.

Nous affirmons: a) que l'image de Dieu se trouve dans chaque personne de toute race, femme ou homme, fille ou garçon, jeune ou âgé(e), riche ou pauvre; b) que la vie en plénitude est un droit de tous les enfants de Dieu; c) qu'il importe pour les Églises de créer des communautés de guérison, de dignité, de réconciliation, de réhabilitation et de respect mutuel; d) que les mourants ont besoin et ont le droit d'être accompagnés; et que e) la sexualité est un don de Dieu qui nous a créés homme et femme. Nous prions instamment l'ARM de prendre sans tarder la décision de traiter le VIH/sida comme une question de vie et de mort.

Recommandations

Nous formulons à l'intention des Églises membres les recommandations suivantes:

1. Elles aborderont, aux niveaux local et mondial, les causes systémiques de la pauvreté afin d'alléger le combat contre le VIH/sida.
2. Elles encourageront des manières d'aborder le problème, y compris la prévention, le traitement et la sensibilisation, incluant la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.
3. Elles prendront conscience du travail déjà réalisé par les institutions œcuméniques mondiales et envisageront des partenariats appropriés au niveau local.
4. Elles agiront à l'encontre du racisme culturel, de la discrimination et de la stigmatisation sous toutes leurs formes.
5. Elles encourageront les Églises membres à contextualiser ces recommandations stratégiques en vue de l'action au niveau local.

DROITS DE LA PERSONNE

L'ARM renouvelle son engagement à respecter et à protéger la vie. La mise en œuvre et la protection par les gouvernements des droits de la personne humaine est l'une des grandes priorités des Églises membres, notamment là où les membres les plus vulnérables de nos sociétés sont privés de liberté religieuse, de leurs droits civils et politiques et d'autres droits humains fondamentaux. L'ARM, qui affirme la diversité des cultures, des langues et des valeurs régionales, en s'associant à des partenaires, des associations ou des instruments œcuméniques ou venus d'autres religions, doit soutenir la surveillance et le suivi en matière de violations des droits humains des minorités et contribuer à des médiations là où cela s'avère approprié ou utile. L'ARM met l'accent sur les sujets de préoccupation spécifiques suivants:

RACISME, XÉNOPHOBIE, NATIONALISME: L'oppression impitoyable de groupes minoritaires en raison d'idéologies fondées sur la peur et la haine sous de nombreuses formes continue à priver des personnes de la vie en plénitude. Des politiques discriminatoires les privent de leurs droits et de leur dignité d'être humains.

¹ Omega Bula, (Accra, 30 juillet – 12 août 2004) Strategic Response – A framework for discussion. Exposé soumis au Comité des affaires internationales de l'ARM.

Recommandation

1. Les Églises membres de l'ARM, engagées en faveur de la transformation démocratique et de la guérison des mémoires, sont instamment priées d'agir de façon préventive pour éliminer et de surmonter le racisme institutionnel et interpersonnel, la xénophobie, le nationalisme et l'homophobie au sein de l'Église et ailleurs.

LIBERTÉ RELIGIEUSE: Certaines Églises membres subissent la persécution, l'oppression et la discrimination en bien des régions du monde. En maints endroits, nos membres sont en minorité et dans des lieux malheureusement de plus en plus nombreux, elles font l'objet d'intimidations et de discrimination, par exemple dans les pays anciennement communistes, comme c'est le cas des Églises réformées de Roumanie et d'autres encore.

Recommandation

2. Les Églises membres sont instamment priées de recenser les Églises en question et d'établir un système de surveillance et de suivi pour constituer une documentation sur les violations des droits de la personne et de ceux des minorités, afin d'interpeller les gouvernements au sujet de leurs politiques et de réunir des moyens d'intervention efficaces.

DROITS CIVILS ET POLITIQUES: Les défenseurs des droits de la personne qui tentent de démasquer les violations de ces droits font l'objet d'intimidations, sont torturés et tués, comme en témoignent les Églises de Papouasie-Indonésie. Il est nécessaire de créer des commissions de vérité et de réconciliation pour traiter des crimes commis par des régimes totalitaires encore au pouvoir ou ceux du passé et par les démocraties qui privent leurs peuples d'élections équitables.

Recommandation

3. Les Églises membres sont instamment priées de créer ou de soutenir des structures destinées à lutter contre les violations des droits civils et politiques que subissent les victimes et à chercher des remèdes politiques et économiques.

REQUÉRANTS D'ASILE: Dans le monde entier, les gouvernements dressent de nouvelles barrières contre les personnes qui demandent l'asile et logent ces personnes dans des conditions très dures et inférieures à ce que demanderait la simple décence.

Recommandation

4. Les Églises membres, se souvenant de la tradition biblique de l'hospitalité à l'égard des étrangers, sont instamment priées de contester les politiques gouvernementales qui ne traitent pas les requérants d'asile décemment et conformément aux normes internationales.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT: Allant au-delà des déclarations qui dénoncent la peine de mort comme contraire à la valeur intrinsèque de la vie humaine et à l'Évangile chrétien de la grâce et du pardon (ARM, Séoul, 1989), les Églises membres de l'ARM créent des relations au niveau régional en vue de l'échange de documentation et pour collaborer afin de soutenir un moratoire sur la peine de mort à l'échelon mondial.

Recommandation

5. L'ARM renouvelle son appel en faveur de l'abolition de la peine de mort et s'adresse à toutes les nations pour qu'elles imposent un moratoire sur les exécutions. Elle demande à ses Églises membres d'intensifier leurs campagnes et d'y inclure le combat pour un moratoire, en collaborant avec d'autres ONG afin de soutenir et d'aider le vaste mouvement abolitionniste. L'Assemblée générale encourage toutes les Églises membres à adopter une position claire contre la peine capitale et de s'engager dans un dialogue pour promouvoir une justice qui rétablit et contribue à la guérison.

QUESTIONS INTERRELIGIEUSES

Dans l'exercice de notre mission et lorsque nous plaidons pour que tous aient la vie en plénitude, nous devons nous rendre compte que la vie doit pouvoir être vécue dans un contexte dont nous sommes appelés à respecter et à célébrer la diversité. L'un des éléments les plus forts de cette diversité est sans doute le pluralisme religieux.

L'expérience humaine montre que cette diversité peut être de nature conflictuelle. Mais les conflits, dans chaque situation, doivent être bien analysés, car il est rare qu'ils n'aient qu'une seule cause. Ce que l'on peut percevoir au premier coup d'œil (et peut-être même soutenir) comme ayant un motif religieux peut être causé par l'injustice économique, l'intolérance ethnique et/ou l'oppression politique. Il arrive que ces circonstances – qui constituent elles-mêmes des menaces pour la vie – soient manipulées par l'extrémisme religieux, ce qui entraîne des conséquences terribles pour tout le monde, notamment dans le cadre de la mondialisation.

Dans le contexte du pluralisme religieux, il incombe aux croyants de s'engager de manière constructive avec les personnes appartenant à d'autres religions en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la création. C'est là un engagement constructif et de nature coopérative en faveur de la vie. Mais il ne faut pas sous-estimer la difficulté de la tâche. Certaines communautés de croyants peuvent avoir leurs raisons pour revendiquer l'exclusivité concernant la vérité et pour chercher à convertir d'autres personnes à cette exclusivité, démarche comprise comme l'expression d'un témoignage fidèle. Mais l'appel à la vie en plénitude destinée à tous exige un effort honnête, sensible, plein de respect et de persévérance en vue d'un engagement constructif. On ne rejettera pas les notions de «témoignage» et de «conversion». La première se trouve dans le dialogue. En ce qui concerne la seconde, il faut reconnaître qu'elle n'est pas en notre pouvoir, mais entre les mains du Saint Esprit.

Le principe général doit être de créer des relations entre personnes appartenant à des religions différentes. Il est préférable de laisser les conditions particulières dans lesquelles cet engagement est vécu en dicter les méthodes, les modalités et le style. Ce qui fonctionne en Indonésie, par exemple, peut ne pas être approprié au Pakistan, en Allemagne ou au Nigeria, en Inde, dans les pays du Moyen Orient ou aux États-Unis d'Amérique. Le principe de bon voisinage peut exiger des partenaires au dialogue une connaissance de ce qui est pour eux le plus important: leur foi. Cela créera la confiance, facilitera les processus interreligieux et ceux qui ont lieu au sein d'une même religion, diminuera les risques de distorsion et aidera à combler le fossé.

Recommandations

1. Dans le respect de l'unicité de l'Évangile de Jésus Christ, l'ARM encouragera les Églises membres à promouvoir le dialogue avec les personnes appartenant à d'autres religions et à y participer activement. Dans ce but, l'ARM fournira des lignes d'orientation pour le dialogue interreligieux.
2. L'ARM, étant donné l'état actuel du monde, encouragera consciemment les Eglises membres à participer activement, partout dans le monde, au dialogue interreligieux, en étant convaincue que le dialogue contribue à diminuer le fanatisme et l'extrémisme de part et d'autre.
3. L'ARM continuera à chercher des modèles, des paradigmes et des stratégies missiologiques dans des sociétés pluri-religieuses, afin que les Églises continuent à témoigner au cœur des réalités d'aujourd'hui.
4. L'ARM saluera avec reconnaissance l'activité du Groupe de travail interreligieux en Indonésie et recommandera des stratégies de ce type aux Églises membres se trouvant dans des situations de conflit, comme un moyen permettant de régler pacifiquement les conflits, quelle que soit leur cause;
5. L'ARM favorisera, en coopération étroite avec d'autres organismes œcuméniques, la formation des Églises membres afin qu'elles apprennent à connaître les autres religions et les styles de vie d'autres peuples, et qu'elles puissent entrer en relation avec eux de manière constructive.
6. L'ARM facilitera, en coopération étroite avec d'autres organismes œcuméniques, l'échange d'informations et de témoignages concernant la coexistence pacifique entre les religions et fera des déclarations publiques sur les questions interreligieuses qui ont des incidences sur la vie des Églises membres.

SITUATIONS DANS DIFFÉRENTS PAYS

L'un des objectifs de l'ARM est de renforcer la solidarité entre Églises membres vivant dans des contextes problématiques. A cet égard, nous avons observé qu'un grand nombre des préoccupations qui nous ont été exposées entrent dans le cadre des thèmes de cette Assemblée générale: la guérison – dans les pays en guerre par exemple Côte d'Ivoire, Congo, Soudan, Inde, Afghanistan, Éthiopie, Sénégal, Irak, Palestine, Angola; VIH/sida et ses conséquences; accroissement des politiques fondées sur la peur en maints endroits; problèmes liés à la mise en œuvre des accords de paix dans plusieurs pays d'Amérique latine; conflits internes et guérilla. Respecter la diversité: p. ex. croissance du racisme et de la xénophobie en Europe et en Amérique du Nord; conflits interreligieux et questions de liberté religieuse en Asie; conversions forcées à l'islam au Pakistan. Inclure et faire participer: p. ex. effets de l'intégration européenne sur les pays voisins; analphabétisme au Pakistan; requérants d'asile en Europe et dans la région du Pacifique; érosion des libertés

civiles aux États Unis. La paix: p. ex. Irak, Israël/Palestine, Indonésie, Inde, Taiwan; nouveau militarisme au Japon; terrorisme; stratégie défensive des États Unis comprenant des frappes préventives; croissance de la violence au Brésil et en maints autres endroits. Justice entre hommes et femmes: p. ex. violence contre les femmes, système de la dot en Inde. La création: p. ex. les effets des déchets toxiques en Afrique et dans le Pacifique où des êtres humains souffrent de malformations et d'anomalies suite au rejet de déchets nucléaires et toxiques dans l'Océan pacifique; déforestation illégale en Indonésie et dans les Iles Salomon; glissements de terrain dus au sur-développement à Taiwan; conséquences de l'élévation du niveau des mers pour les communautés des îles du Pacifique; pollution en Amérique du Nord; privatisation de ressources naturelles telles que l'eau en de nombreux endroits. Justice économique: p. ex. fuite des cerveaux en Afrique, dans certaines régions d'Asie et la Caraïbe; travailleurs migrants en Indonésie, en Corée, au Japon et aux Philippines; conséquences de la mondialisation pour les travailleurs agricoles; crise économique en Argentine; effondrement de l'État de droit en Colombie; montée du crime organisé en Amérique latine et la Caraïbe. Nous nous attendons donc à retrouver ces sujets de préoccupation dans un certain nombre d'autres rapports et dans les recommandations qui les accompagnent. Il est toutefois évident pour nous que ce sont là des questions urgentes pour nos Églises membres. Aussi *toutes les Églises membres devraient-elles se mettre à la recherche de moyens par lesquels elles pourraient se soutenir et s'encourager mutuellement aux niveaux local, régional et mondial, cheminant à la suite de Jésus, témoignant de la vie dans toute sa plénitude et œuvrant pour qu'elle advienne.*

Le récit de la mort de la pasteure Susianti Tinulele de l'Église chrétienne au Sulawesi central au cours d'un culte, en Indonésie, et la nouvelle des attentats à la bombe contre des églises en Irak sont des exemples d'incidents qui donnent lieu à un souci commun, concernant les menaces croissantes de conflits interreligieux qui affectent directement certaines Églises membres dans diverses régions du monde. Nous observons que, trop souvent, ce qui apparaît comme un conflit entre religions est en réalité causé par un gouvernement ou des intérêts militaires et/ou commerciaux qui manipulent les différences religieuses à leurs propres fins. *L'Assemblée générale déplore cette intervention cynique et destructrice dans la vie et le témoignage de communautés de croyants et prie instamment les Églises membres de se soutenir et de s'encourager mutuellement à devenir des forces de modération et de réconciliation dans de telles situations de conflit.*

L'Assemblée générale prend note en particulier de la situation d'Églises membres dans les pays suivants:

- En **Indonésie**, où, depuis 1999, elles sont prises dans une forme de guerre civile dans l'archipel des Moluques, à Halmahéra, au Kalimantan et au Sulawesi central, et *elle s'engage à les soutenir au moment où elles cherchent à être une force de modération au cœur des tensions et des conflits entre communautés*, tensions suscitées par les luttes de pouvoir qui font rage en Indonésie depuis 1998, et la chute de Suharto.
- Au **Soudan** qui a longtemps souffert des tensions et des conflits entre Arabes et peuples africains; nous remarquons que le soutien donné par le gouvernement à des milices arabes continue à déstabiliser ce pays, malgré la percée espérée dans les négociations de paix. *Nous approuvons le travail de résolution de conflit entrepris par le Conseil des Églises du Soudan et le Nouveau Conseil des Églises du Soudan et offrons le soutien de nos prières à l'Église presbytérienne du Soudan et aux peuples de ce pays.*
- Au **Moyen Orient**, région qui a vu naître trois religions monothéistes et où l'on assiste aujourd'hui à des cycles croissants de violence, notamment en Irak et en Israël/Palestine. Au milieu de 150 millions de personnes pratiquant d'autres religions, 15 millions de chrétiens cherchent à maintenir leur présence et leur témoignage d'affirmation de la vie. *Nous appelons toutes les Églises du monde à exprimer à la fois leur intérêt pour leurs sœurs et leurs frères du Moyen Orient et leur solidarité avec eux, de manière à ce qu'ils puissent continuer à être des agents de réconciliation au sein de leurs sociétés. Nous prions instamment toutes les Églises membres de relever ce défi et d'être solidaires de ces chrétiens.*
- La **Colombie**. *L'Assemblée générale exprime sa solidarité avec les Églises et la société civile en Colombie dans leur lutte pour les droits humains, violés dans leur pays sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme et de la campagne contre la drogue.*

Nous avons pris note de sujets de préoccupation de nos membres en ce qui concerne des élections qui doivent avoir lieu dans leurs pays respectifs, et le rôle que pourraient jouer les chrétiens, à l'échelon local, mais aussi mondial, pour appuyer la tenue d'élections libres et conduites de façon équitable, sans interventions internes ou extérieures. Nous demandons votre soutien pour les Églises des pays suivants:

- En **République démocratique du Congo**, où des élections auront lieu en 2005, les Églises demandent l'aide de la communauté internationale pour que ces élections se déroulent dans l'indépendance, la liberté et l'équité.
- Au **Cameroun**, où des élections auront lieu en octobre 2004 et où l'on craint de plus en plus qu'en cas de défaite du parti au pouvoir, celui-ci fasse usage de la force pour s'y maintenir, où les Églises font actuellement activement campagne pour que le processus électoral se déroule sans ingérences extérieures.
- Au **Venezuela**, où un référendum aura lieu le 15 août 2004 pour recueillir des voix en faveur du gouvernement. *Les Églises du Venezuela demandent à l'Assemblée générale et aux Églises membres de l'ARM de prier pour que Dieu bénisse le référendum, afin qu'il apporte la paix et la justice à leur pays.*

Le droit à l'autodétermination est inscrit dans de nombreuses proclamations internationales, mais pour certaines de nos Églises membres, il ne constitue encore qu'un espoir insaisissable. Nous prenons note en particulier des préoccupations de nos Églises membres dans les pays suivants:

- En **Papouasie**, pays dont les peuples ont été traités de manière inhumaine au cours d'opérations militaires menées durant les 40 dernières années et qui souhaitent exercer leur droit à l'autodétermination dans le respect de la place qu'ils occupent au sein de l'Indonésie. *L'Assemblée générale demande instamment aux Églises membres d'Indonésie de soutenir leurs sœurs et frères de Papouasie et d'appuyer les mesures qui seront prises pour assurer la protection des droits fondamentaux des peuples autochtones de Papouasie; nous leur demandons aussi d'inviter le gouvernement indonésien à appliquer dans leur totalité les dispositions d'Autonomie Spéciale pour la Papouasie.*
- A **Taiwan**, où nous réaffirmons des déclarations faites précédemment par l'ARM pour soutenir l'Église presbytérienne de Taiwan et les aspirations du peuple taiwanais.
- **Serbie-Monténégro, Roumanie, Slovaquie et Ukraine.** *L'Assemblée générale en appelle aux gouvernements de Serbie-Monténégro, de la Roumanie, de la Slovaquie et de l'Ukraine d'appliquer et de protéger les droits humains et les droits des minorités. Nous en appelons également aux Églises soeurs, majoritaires dans la région, afin qu'elles travaillent en partenariat avec les Églises réformées pour sauvegarder les droits, l'identité et la mission des membres des communautés réformées.*

Comme cet exemple le prouve, les Églises ne sont pas à l'abri des forces politiques à l'œuvre au sein de leurs sociétés et dans le monde. Ces phénomènes sont toujours nuisibles et peuvent parfois laisser des traces particulièrement profondes. L'**Afrique du Sud** est l'un de ces pays où l'ARM, lors de l'Assemblée de Debrecen, s'est engagée à «accompagner de façon critique» l'Église réformée néerlandaise dans un processus de réconciliation et d'union. Nous constatons avec tristesse que le processus d'union ne s'est pas déroulé de manière satisfaisante et que la Confession de Belhar n'a pas encore été intégrée à la confession commune des deux Églises (l'Église réformée néerlandaise et l'Église réformée unifiante). *Nous invitons le nouveau Comité exécutif à continuer à accompagner ce processus et à faciliter la résolution des problèmes encore en suspens, pour contribuer à la réconciliation en Afrique du Sud; c'est là une question urgente.*

Enfin, nous relevons la présence d'un thème commun: l'importance des questions relatives à la migration dans toutes les régions; mais en particulier, l'ARM *promet son soutien aux Églises d'Europe, d'Australie et d'Amérique du Nord qui s'efforcent de résister à la montée du racisme et de la xénophobie dans leurs sociétés et de respecter l'impératif biblique de l'hospitalité due à l'étranger et au prochain récemment établi chez elles.*

ÉTHIQUE DE LA VIE ET QUESTIONS NOUVELLES

Génétique humaine

«C'est toi qui as créé mes reins; tu m'abritais dans le sein maternel. Je confesse que je suis une vraie merveille, tes œuvres sont prodigieuses» (Psaume 139,13-14). Au cours de la génération passée, les humains ont acquis beaucoup de connaissances nouvelles sur la façon dont nous-mêmes et toutes les formes de vie sommes fabriqués, ainsi que sur les possibilités de créer des modifications à ce niveau, en bien ou en mal. Les paroles du psalmiste nous disent que la souveraineté de Dieu sur toute la création atteint jusqu'aux moindres éléments de la vie.

Certains disent de la carte du génome humain que c'est «le livre de la vie». Cela peut nous apporter une meilleure compréhension de notre corps, des maladies et de notre héritage génétique. Mais il faut se garder

de cette connaissance des gènes et des fonctions, qui risque de devenir la véritable lecture de ce qu'est un être humain, ou de nous amener à concevoir une espèce de projet génétique par rapport auquel nous serions soit «normaux» soit «imparfaits». Selon le témoignage biblique, les êtres humains ont été créés par Dieu «à son image» (Genèse 1, 26-27). La vie en plénitude se trouve en Jésus Christ, parole faite chair. En Christ, chacun, chacun de nous est précieux aux yeux de Dieu, quelles que soient les imperfections de notre fonctionnement. Nous nous élevons contre toute tendance à considérer les gens comme imparfaits en raison de leurs gènes, et pire encore à leur refuser à l'avenir un droit à l'existence.

Brevets

Le fait de breveter sur une large échelle des séquences génétiques et des organismes vivants a attiré de sévères critiques de la part des Églises en Europe, en Amérique du Nord, et de plus en plus souvent dans les pays du Sud. Le brevet donne à un inventeur, pendant un certain temps, une protection contre d'autres personnes susceptibles de vouloir commercialiser cette invention sous leur propre nom. Les brevets peuvent concerner certaines inventions, mais les gènes, les cellules, les animaux et les plantes font partie de la création de Dieu qui n'a pas été inventée et pour laquelle, par conséquent, personne ne doit se voir attribuer de monopole. De vastes monopoles de brevets accordés à des secteurs universitaires ou commerciaux font que le pouvoir se trouve situé de façon irresponsable entre les mains de quelques personnes et cela gêne parfois la recherche médicale plutôt que de l'aider.

Clonage et cellules souches

Le choix que Dieu a fait de réunir le masculin et le féminin en tant que moyen de reproduction se voit contrecarré par la notion de clonage reproducteur. Les Églises se sont opposées à toute tentative de ce genre de clonage, non seulement à cause des très grands risques que cela ferait courir à l'enfant cloné, mais également parce que cela entraînerait la création de nouveaux individus humains qui, au lieu de posséder leurs propres gènes exclusivement à eux, se verraient prédestinés par un tiers à recevoir les gènes d'une personne existante. De nombreuses Églises ont appuyé des propositions en faveur d'une interdiction par l'ONU du clonage reproductif humain.

Les cellules souches, extraites de l'embryon humain, ont le pouvoir extraordinaire de traiter de nombreuses maladies humaines dégénératives, telles que le diabète, mais l'utilisation des embryons est une question qui ne fait pas l'unanimité dans les Églises. Pour beaucoup de chrétiens, il n'est pas acceptable de se servir de l'embryon humain de cette façon, car il s'agit déjà d'une vie humaine; d'autres ne sont pas d'accord et souhaiteraient autoriser une recherche limitée sur l'embryon, en utilisant des embryons «en surplus» issus de la procréation médicalement assistée. Tous reconnaissent les potentialités contenues dans les cellules souches trouvées dans les tissus d'adultes et dans le sang du cordon ombilical, mais il est encore trop tôt sur le plan de la recherche pour pouvoir dire si ces cellules, ou en fait ces cellules souches embryonnaires, peuvent être assez efficacement transformées en d'autres types de cellules permettant les traitements cliniques attendus.

Cultures et aliments génétiquement modifiés (OGM)

Les cultures se trouvent génétiquement modifiées lorsque des gènes provenant d'une autre plante, d'un animal ou d'un micro-organisme leur ont été ajoutés. A ne pas confondre avec la sélection des espèces en agriculture, ni avec l'utilisation des semences hybrides ou des engrais chimiques. Les cultures OGM ont suscité des points de vue divergents dans les Églises et soulèvent des questions différentes dans divers contextes. Plusieurs principes théologiques peuvent nous permettre de les évaluer – une théologie de la création et de la co-créativité humaine dans la création, du risque, des aspirations et de la faiblesse humaines, de l'équité, de la justice, du respect, du partage, de la nécessité de se rendre des comptes entre générations, d'un parti pris en faveur des pauvres, et d'une critique des systèmes des puissants. Ainsi, pour certains chrétiens, les OGM sont un prolongement naturel de la créativité agricole humaine donnée par Dieu, alors que, pour d'autres, cela transgresse les limites de l'ordre de la création divine. Ceux-ci se font, au contraire, les défenseurs de formes d'agriculture traditionnelles ou biologiques. Beaucoup d'entre eux s'inquiètent des incertitudes dans le domaine de la santé et des conséquences pour l'environnement, comme des pertes dans le domaine de la biodiversité, le transfert des gènes à des espèces proches, et le développement de la résistance des parasites. D'autres estiment qu'on peut gérer ces risques grâce à des contrôles stricts et à un bon suivi. Cela pose aux Églises la question de savoir quel doit être le bon niveau de précaution en fonction du contexte local. Pour de nombreux chrétiens, la question la plus essentielle est de savoir s'il est possible de séparer la technologie des ambitions d'entreprises dominantes qui négligent des besoins plus urgents des pays du Sud.

Recommandations

1. Nous incitons les Églises à s'engager dans le discernement et dans l'action relativement aux développements effectués dans le domaine de la biotechnologie en médecine et en agriculture, et de s'inspirer du travail accompli dans certaines de nos Églises.
2. Nous incitons l'ARM à inscrire à l'ordre du jour de ses prochains travaux les questions nouvelles apparues dans le domaine de la biotechnologie.
3. Nous exhortons les Églises à s'opposer au clonage d'êtres humains, tant en raison des risques encourus que de sérieuses objections sur le plan éthique, et nous demandons aux Nations Unies d'en prononcer l'interdiction sur le plan international.
4. Nous exhortons les Églises membres de s'occuper de la question du droit humain fondamental à la santé et à l'éducation sanitaire en tant que problème nouveau qui ressort de ce rapport.

CONCLUSION

Le Comité des affaires internationales demande à l'Assemblée générale d'adopter ces recommandations; au prochain Comité exécutif d'élaborer un projet pour leur mise en œuvre et d'exhorter les Églises membres à accorder une grande attention à l'engagement historique de l'ARM en faveur des droits de la personne et de prendre des décisions sur toutes ces questions, ainsi que d'apporter leur contribution dans le domaine financier et dans celui des ressources humaines pour marquer leur participation à la poursuite du témoignage rendu à la plénitude de la vie.